

Conseil d'administration

Lundi 21 Novembre 2016



Le quorum étant atteint, M. Perrin, Président, ouvre le conseil d'administration à 18^h10

Signature du secrétaire de séance :



Signature du Président de séance : Jany Perrin, Principal





Désignation du secrétaire de séance

Rappel :

C.A du 4 juillet 2016 → Administration
C.A. du 17 octobre 2016 → Enseignants
C.A. du 21 novembre 2016 → Parents

Mme Galpin, parent d'élève, est désignée secrétaire de séance



Ordre du jour

I. Approbation du P.V. du C.A. du 17 octobre 2016

II. Questions pédagogiques

- Projets de sorties et voyage 2017

III. Questions administratives et financières

- Don de l'ADEFA pour une sortie à Rouillon
- Autorisation pour le Chef d'établissement de signer la convention d'assistance informatique avec le lycée Rabelais à Fontenay Le Comte
- Autorisation pour le Chef d'établissement de signer la convention de partenariat avec la Maison Anne Frank pour la présentation d'une exposition
- Tarifs de la demi-pension
- Autorisation pour le Chef d'établissement de signer les marchés à incidence financière annuelle
- Budget 2017 (le projet sera envoyé ultérieurement)



3

Il n'y a pas de questions diverses. Le C.A adopte l'ordre du jour.

Nombre de votants : 13

Favorable : 13



1 . Approbation du PV du CA du 17/10/2016

L'ordre du jour était le suivant :

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du P.V. du C.A. du 7 juillet 2016

II. Installation du Conseil d'Administration

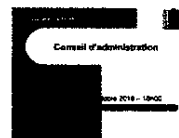
- Vote du règlement intérieur du C.A
- Mise en place des commissions : commission permanente, conseil de discipline, comité d'éducation à la santé et la citoyenneté, commission d'hygiène et de sécurité, commission éducative

III. Questions administratives et financières

- Liste des contrats pour 2017
- Tarifs 2017
- Principe de mise en place du télépaiement et autorisation de signer la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques
- Autorisation de signer une charte et une convention de prêt d'exposition avec la maison Anne Frank d'Amsterdam
- Décisions budgétaires modificatives
- Autorisation de recrutement de contrats aidés

IV. Questions pédagogiques

- Bilan de la rentrée
- Présentation de la répartition des indemnités pour mission particulière (IMP)
- La cérémonie républicaine de remise des diplômes
- Projets de sorties



Le Président du Conseil d'Administration, M. Jean-François, a été élu.

Signature de la secrétaire de séance : Christelle TROUWEN

Signature du Président de séance : Jean-François, Président

Le C.A adopte le P.V de la séance du 17/10/2016

Nombre de votants : 13

Favorable : 12

Abstentions : 1



PROJET VOYAGE à AMSTERDAM

Préparation :

Construction du parcours artistique et culturel

Construction du parcours citoyen



M. Sevestre, l'enseignant organisateur du voyage, présente le projet aux membres du C.A.

Ce séjour s'inscrit dans une démarche tout au long de l'année scolaire, avec notamment l'exposition « Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui ».



PROJET VOYAGE à AMSTERDAM

Modalités financières : 14 élèves et 3 accompagnateurs

Dépenses		Recettes	
transport	2890,00	Participation familles	1 400,00
Hébergement	2187,05	Participation Collège	4543,26
Visites	376,21	Don FSE	?
Assurances	595,00	Don anciens combattants	?
	6048,26	Conseil départemental	105,00
Total	6048,26	Total	6048,26

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer le
contrat avec la société envoi espace



6

Le C.A donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du séjour à Amsterdam en mars 2017 pour le groupe 4 (participation des familles = 100,00 €)

Nombre de votants : 13

Favorable : 13

Commentaires : Des membres du C.A donnent des pistes pour faire des demandes de subventions (Maison de l'Europe, banques notamment le Crédit Mutuel...)

Il sera rappelé aux parents qu'ils peuvent être aidés financièrement par le Fonds Social Collégien

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer le contrat avec la société Envol Espace pour le séjour à Amsterdam

Nombre de votants : 13

Favorable : 13



PROJET VOYAGE à PARIS

Programmation :

- La fée électricité
- Remue méninges
- Amin



Les enseignants présentent les objectifs de chaque club annuel concerné.



PROJET VOYAGE à PARIS

Modalités financières :

Dépenses		Recettes	
transport	950,00	Participation familles	0,00
Visites	90,00	Participation Collège	1040,00
Total	1040,00	Total	1040,00

Le C.A donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Paris le 31 janvier 2017

Nombre de votants : 13

Favorable : 13

Commentaires : Le choix a été fait de ne pas demander de participation aux familles afin de ne pas pénaliser celles dont la situation financière est difficile (notamment les boursiers).



PROJET VOYAGE à AMBOISE

Programmation :

Sortie au Clos-Lucé

Date : 7 mars 2017 : (sous réserve de modification)

Groupes concernés : GR 1 , GR2

Accompagnateurs : Gwenaelle, Zoe, Sabine , Thomas

Objectifs : comprendre à travers une visite interactive et ludique le génie pluridisciplinaire de Léonard de Vinci et le phénomène civilisateur de la Renaissance

Disciplines concernées :

Histoire, Sciences Physiques, SVT, Technologie, Arts plastiques

Activités proposées :

Visite avec supports pédagogique le matin
Atelier (à définir l'après-midi)



PROJET VOYAGE à Amboise

Modalités financières : 30 élèves et 4 accompagnateurs

Dépenses		Recettes	
transport	530,00	Participation familles	0,00
Visites	614,40	Participation Collège	919,40
		Conseil départemental	225,00
Total	1144,40	Total	1144,40



Le C.A donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Amboise (Clos-Lucé) le 7 mars 2017 pour les groupes 1 et 2.

Nombre de votants : 13

Favorable : 13



PROJET VOYAGE à La Flèche

Programmation :

Groupe 1

Date le 13 juin 2017

Objectifs pédagogiques

- Identifier les objectifs
- Analyser le matériel
- Analyser les compétences
- Analyser les groupes
- Analyser les activités
- Analyser les modalités



PROJET VOYAGE à la Flèche

Modalités financières : 12 élèves et 2 accompagnateurs

Dépenses		Recettes	
transport	296,00	Participation familles	0,00
Visites	210,00	Participation Collège	506,00
Total	506,00	Total	506,00

12

Le C.A donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie au zoo de La Flèche le 13 juin 2017 pour le groupe 1.

Nombre de votants : 13

Favorable : 13



PROJET Sortie Rouillon

Construction du parcours Avenir : Les métiers de l'agriculture

Modalités financières : 13 élèves et 3 accompagnateurs

Dépenses		Recettes	
Transport	130,00	Don ADEFA	100,00
		Participation collège	30,00
Total	130,00	Total	130,00

13



Le CA autorise l'acceptation du don de 100 € par l'ADEFA pour la sortie à ROUILLON (lycée agricole)

Nombre de votants : 13

Favorable : 13

Commentaires : 13 élèves de 4ème et 3ème et 3 accompagnateurs sont allés visiter l'exploitation agricole du lycée de Rouillon.



ASSISTANCE INFORMATIQUE

 **Convention d'assistance informatique**
Entre
les établissements publics, le recteur et le Lycée François Rabelais
N° 0721607F

Objet : renforcement du niveau d'assistance informatique académique

Entre d'une part, le Lycée François Rabelais, géré, sous l'autorité du recteur, au profit de l'établissement d'assistance

Et d'autre part, l'établissement de catégorie 1, suivant

Collège Anne Frank
16 rue du Val d'Autain
77400 LE BARRÉ

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet et la pérennité

Le Recteur de l'académie de Fontenay le Comte au profit de l'établissement d'assistance académique d'assistance informatique. Cette assistance est assurée par le lycée Anne Frank, établissement d'assistance de la DDE de Fontenay le Comte. Une partie des dépenses de la DDE est prise en charge par l'établissement d'assistance informatique académique (EIAIA) au profit de l'établissement de catégorie 1, suivant les modalités de la convention de partenariat de l'académie de Fontenay le Comte.

Article 2 : Prestations offertes

A2.1 - Prestations d'assistance

L'assistance informatique couvre les applications de gestion relatives au suivi des élèves, des enseignants, des parents, des établissements et des services académiques. Dans ce cadre, les équipes d'assistance de l'établissement d'assistance académique (EIAIA) assurent, conformément aux procédures académiques, l'assistance informatique des établissements de la DDE de Fontenay le Comte, sous la responsabilité de l'académie de Fontenay le Comte. L'assistance informatique est assurée par l'établissement d'assistance académique (EIAIA) au profit de l'établissement de catégorie 1, suivant les modalités de la convention de partenariat de l'académie de Fontenay le Comte.

A2.2 - Prestation de maintenance matérielle informatique

Déclaré l'application de la loi n° 2013-569 du 6 juin 2013 d'orientation et de programmation pour la croissance et l'équité territoriales, le recteur de l'académie de Fontenay le Comte a pour objet de garantir, dans le cadre de la garantie des matériels, l'assistance informatique de l'établissement de catégorie 1, suivant les modalités de la convention de partenariat de l'académie de Fontenay le Comte.

Le C.A autorise M. Le Principal à signer la convention d'assistance informatique académique avec le lycée Rabelais à Fontenay le Comte.

Le C.A autorise M. Le Principal à signer la convention d'assistance informatique académique avec le lycée Rabelais à Fontenay le Comte

Nombre de votants : 13

Favorable : 13

Commentaires : Cette convention existait déjà mais l'établissement support a changé, ce qui oblige à signer une nouvelle convention.



EXPOSITION

anne frank house

CONVENTION de partenariat entre la Maison Anne Frank et le collège Anne Frank de Mors
Prévue pour la présentation de l'exposition « Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui » en
partenariat avec l'AFH

LES SOUSCRIPTIONS

La Maison Anne Frank, ANNE FRANK STICHTING, AFH - personnes morales de droit
néerlandais, ayant son siège social et ses bureaux à Westersingel 11, 1016 CB Amsterdam,
représentée aux fins de présent acte par madame Catherine Fleus-Duval, Directrice

et

Le collège Anne Frank, situé 16 allée du Val d'Alsace 77200 La Mors,
et après désignation par le Collège de M. le Principal, et étant représenté aux fins de présent
acte par monsieur Jérémy Perrin, son Principal,
Les deux parties conviennent à les points :

L'exposition Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui, version franco-allemande, avec structure, est
nommée et sera « L'Exposition »

COMMERCEMENT COMME SUIT

A. L'AFH, propriétaire de l'Exposition, est une organisation indépendante, politiquement
indépendante à but non lucratif, ayant pour objet de transmettre les valeurs liées par Anne
Frank dans son journal en faveur de la tolérance, la compréhension et l'expression, ainsi
qu'un réseau d'activités éducatives universelles telles que : parler de la forme ouverte par son
journal, dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

B. Le collège Anne Frank est un établissement scolaire français.

La Maison Anne Frank souhaite accéder au Collège au titre d'élève l'Exposition conformément aux
conditions du présent Contrat et éventuelles Annexes y afférentes.

ONT COMMERCEMENT COMME SUIT :

1. SIGNATURES

1.1 L'AFH est le titulaire propriétaire de l'Exposition. L'AFH accepte de donner l'Exposition en prêt à usage au Collège de Mors au 17/10/2016.

Le CA autorise M. le Principal à
signer la convention de prêt
d'exposition avec la maison
Anne Frank

Couloir 1000 euros

15



Le CA autorise M. le Principal à signer la convention de prêt de l'exposition « Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui » avec la maison Anne Frank pour un montant de 1 000 €

Nombre de votants : 13

Favorable : 13

Commentaires : Une discussion s'engage sur le lieu le plus approprié (couloir du 1^{er} étage du collège Anne Frank ou couloir de l'administration du collège Costa-Gavras). Il faut en effet éviter au maximum les risques de dégradations et dans le couloir du collège Anne Frank cela implique une surveillance permanente.



PRIX TICKET REPAS

Tarifs 2017 de la demi-pension Fixés par le Conseil Départemental de la Sarthe Forfaits et tickets

* Forfait élèves non boursiers	3,55 € X 139 jours	=	493,45 €
* Forfait élèves boursiers	3,05 € X 139 jours	=	423,95 €
Compensation du Conseil Général versée au collège	0,50 € X 139 jours	=	69,50 €
* Tickets de passage élèves			3,90 €

* Personnels techniques, assistants d'éducation, stagiaires			3,55 €
* Personnels administratifs et enseignants			
Indice < 360		4,60 €	3,82 €
Indice entre 360 et 466		5,30 €	3,82 €
Indice > 466		5,65 €	3,82 €
* Tickets de passage adultes			7,10 € 3,82 €

Tarif dérogatoire de 3,82 € voté en Conseil d'Administration du 21/11/2016 avec effet au 01/01/2017

Le CA adopte le tarif dérogatoire de 3,82 € le repas pour les personnels administratifs, enseignants et adultes de passage à compter du 1/01/2017.

16

Le CA adopte le tarif dérogatoire de 3,82 € le repas pour les personnels administratifs, enseignants et adultes de passage à compter du 1/01/2017

Nombre de votants : 13

Favorable : 13

Commentaires : Il s'agit d'appliquer aux personnels le tarif de repas pratiqué par la Ville du Mans .



MARCHES A INCIDENCE FINANCIERES

072907F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLEE DU VIEUX OPERAIRE
44100 LE MANS
Tel : 024946030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à procédure financière annuelle	
Numéro de séance :	
Année scolaire :	
Nombre de membres du CA : 21	
Quorum : 11	
Nombre de présents :	
Le conseil d'administration	
Composé de :	
Présidé par :	
Sous la présidence de :	
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, articles R211-10	
et	
- le code de l'éducation, notamment les articles L. 111-4, L. 111-10, L. 111-12, R. 421-20, R. 421-54	
- le code des marchés publics	
Le présent acte est transmis au chef d'établissement pour qu'il procède à la passation des marchés à procédure adaptée pour les marchés à procédure adaptée	
Les membres du CA dont	
Présents (nombre) : 0	
Absents (nombre) : 0	
Résultats de vote	
Bullétes exprimés	0
Pour	0
Contre	0
Abstentions	0
Renca	0
N.S.	0

Le CA donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

17

Le CA donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part .

Nombre de votants : 13

Favorable : 13



BUDGET 2017

Page 1 sur 3

Collège des Foyers
14 Mars

BUDGET

Plains feux sur le budget

Le collège est un établissement public local d'enseignement (EPLE).

Le budget est un acte qui définit et autorise les recettes et les dépenses de l'établissement et définit les objectifs de gestion déterminés notamment par le projet d'établissement.

Quel est le calendrier budgétaire ?

BUDGET : le projet de budget est établi avec deux versions lors du conseil d'administration du 21 novembre courant l'année (2016 à venir (2017) et l'année précédente en option et de révision.

DEPENSES BUDGÉTAIRES INDICATIVES : les cours de l'académie suscitent (1er semestrier et 2^e semestrier), des dépenses budgétaires indicatives (DBI) sont établies pour permettre au budget de prévoir des collectifs de l'académie. Ces dépenses sont présentées pour information, l'académie doit voter selon les possibilités. En effet, il est tenu de l'établissement plus d'un an avant le vote de l'académie.

COMPTES FINANCIERS : à la fin de chaque exercice, l'académie présente le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé. Ainsi, au mois de mars de l'année 2017, il vient autoriser de son pouvoir sur l'exercice du budget 2016.



BUDGET 2017



Le CA adopte le budget
initial de l'exercice 2017

19

Le CA adopte le budget initial de l'exercice 2017

Nombre de votants : 13

Favorable : 13

Commentaires : Mme Buttet explique la structure du budget et les chiffres prévisionnels qui ont été inscrits.

Les parents d'élèves s'interrogent sur le coût des réparations du portail sur l'exercice 2016. En effet, s'agissant d'un portail qui doit encore être sous garantie décennale, pourquoi cette garantie n'a-t-elle pas été mise en jeu par le Conseil Départemental ?



Conseil d'administration

Prochain CA
Jeudi 30 mars 2017

La séance est levée à 19h45